

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS ( 18 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET

POUVOIRS ( 2 ) :

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN

Mme MOREAU donne pouvoir à M.TREMBLAIS

EXCUSES ( 5 ) : M.PICHON, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.HENEAU, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : M.BARBOT

**RAPPORTEUR : Monsieur ABELIN Jean-Pierre**

**OBJET : Établissement d'une convention de partenariat avec l'Université de Poitiers pour le compte de la Fondation Poitiers Université**

*La Fondation de l'Université de Poitiers a été créée en juin 2009, avec l'engagement partagé de 24 donateurs qui ont apporté une dotation initiale de 1,4 M €. Sa gouvernance est assurée par un conseil de gestion composé de 18 personnes : deux représentants de l'Université, dont le président, six représentants des fondateurs (privés, plus Région et Grand Poitiers), huit personnalités qualifiées et deux représentants des donateurs (banques).*

*Sa mission est de collecter des fonds auprès des mécènes pour financer des projets dans cinq domaines : le rayonnement international et l'aide à la mobilité des étudiants, le soutien à l'étudiant, l'adéquation entre la formation et l'emploi, l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat et enfin, le développement durable.*

*Elle vise ainsi trois axes stratégiques :*

- l'orientation vers l'entrepreneuriat et l'inventivité,*
- la présence territoriale et internationale,*
- l'humain au cœur de l'université.*

*La Fondation est l'outil privilégié pour renforcer les liens entre l'université de Poitiers et le monde économique. Elle agit pour cela en :*

- confortant son implication dans les territoires,*
- adaptant son offre de formations aux besoins du marché,*
- favorisant l'insertion professionnelle des diplômés.*

*Afin de renforcer ses liens avec les acteurs économiques de notre territoire et avec la communauté d'agglomération, la Fondation et Grand Châtellerault entendent poser les bases de leur partenariat dans la convention ci-jointe, qui couvrira les années 2019 et 2020.*

*Il vous est proposé d'apporter une contribution annuelle de 6 000 € durant ces deux années.*

\* \* \* \* \*

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 4 février 2019

n°2

page 2/2

**VU** les statuts de Grand Châtellerault, notamment les compétences définies en matière de développement économique (article 3-I-1) et d'enseignement supérieur et recherche ;

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt majeur d'un rapprochement entre l'Université de Poitiers, la Fondation Poitiers Université et Grand Châtellerault pour resserrer les liens entre les acteurs économiques du Châtelleraudais, les élus, et les enseignants et chercheurs de l'Université et des laboratoires de recherche, et pour créer entre eux des synergies et programmes d'actions,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la fondation Poitiers Université un soutien financier de 6 000€ annuels en 2019 et 2020,
- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe,
- d'autoriser le président ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce partenariat.

Les crédits seront imputés sur le compte 820.11/6574/4000.

### UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/02/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER